

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 18 décembre 2023**

N° 23

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET L'ORPADAM CLIC POUR LE PROGRAMME « LIRE ET FAIRE LIRE » POUR L'ANNEE 2023 -2024**

**Note de synthèse :**

Dans le cadre du développement des dispositifs en faveur de la petite enfance et l'enfance, le dispositif « lire et faire lire » consiste à développer le plaisir de la lecture. Cette opération s'inscrit dans la solidarité intergénérationnelle entre les enfants et les bénévoles de plus de 50 ans qui animent des ateliers de lecture.

L'opération « lire et faire lire » est développée dans le département du Loiret par la ligue de l'enseignement en partenariat avec l'ORPADAM CLIC sur le secteur de Montargis.

Ses ateliers de lecture peuvent être développés dans les différentes écoles et structures petite enfance de la ville. Des ateliers sont actuellement programmés sur le temps périscolaire dans l'école Maurice Meunier.

Il vous est proposé de valider ce partenariat au travers de cette délibération.

**Projet de délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de l'Education et en particulier les article L.551-1 et suivants relatifs aux activités périscolaires,

**Vu** le programme du dispositif « lire et faire lire » pour la promotion du plaisir de la lecture pour les enfants accueillis,

**Vu** la dimension intergénérationnelle avec les bénévoles de l'association l'ORPADAM CLIC,

**Vu** la convention de partenariat établie dans le cadre de ce programme,

**Vu** l'avis de la commission générale du 11 décembre 2023,

**Vu** l'exposé de M. le Maire,

**Considérant** la circulaire parue au BO n°5 du 03/02/2000 du Ministère de l'Education Nationale qui présente les avantages pédagogiques de mettre en place ce programme dans les écoles,

**Considérant** l'intérêt des projets intergénérationnels,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** au titre de l'année scolaire 2023/2024 la convention de partenariat avec la ligue de l'enseignement et l'ORPADAM CLIC pour la mise en place de l'opération « Lire et Faire Lire » dans les écoles sur le temps périscolaire et dans les structures petite enfance ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.